



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

VIVRE ENSEMBLE

Bien vivre ensemble, en territoire angevin à 5 générations, dans un environnement et des modes de vie en transition

Novembre 2023

Le Conseil de développement Loire Angers

► **Espace de dialogue citoyen ouvert**, le Conseil de développement Loire Angers apporte une aide à la décision des élus, avec des idées et des propositions issues d'un débat permanent entre les acteurs du territoire. Le Conseil de développement contribue à l'animation du débat public et à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens.

► **Instance de concertation commune** à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (ALM) et aux Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe (ALS) et Loire Layon Aubance (LLA), réunies au sein du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA). Le Conseil est constitué d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels et de l'enseignement, du territoire des 3 intercommunalités.

Sommaire



Introduction :

| | |
|--|---|
| Origine de l'auto-saisine..... | 3 |
| Définition du vivre ensemble..... | 4 |
| Enjeux identifiés par la commission..... | 4 |
| Méthode de travail..... | 5 |

Partie 1 : Portrait de territoire.....7-9

Partie 2 : La construction du vivre ensemble

| | |
|--|-------|
| Schéma..... | 12-13 |
| Où se construit le vivre ensemble..... | 14-15 |
| Vivre ensemble, une affaire de tous..... | 16-19 |

Partie 3 : Les propositions

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Créer une nouvelle centralité..... | 20 |
| Créer du commun..... | 21 |
| Créer un cadre de vie de qualité..... | 22 |
| Vigilances..... | 24-28 |

Conclusion : Du « vivre ensemble » au « faire ensemble »

| | |
|-------------------------|-------|
| Un territoire FIER..... | 29-31 |
|-------------------------|-------|

Composition de la commission.....32-33

INTRODUCTION

...

1- ORIGINE

de l'auto-saisine

Au début de son mandat 2021-2024, le Conseil de développement s'est réuni en assemblée à deux reprises, les 6 juillet et 28 septembre 2021, pour arrêter son programme d'activité suite aux différentes saisines présentées par les quatre collectivités de rattachement, le Pôle métropolitain Loire Angers, Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Les membres du Conseil ont souhaité également **s'autosaisir** d'une problématique relative à « l'humanisme du territoire et à la place de chacun dans ce territoire » résumée sous l'appellation de « **vivre ensemble** » (le terme « territoire » recouvrant l'ensemble du Pôle métropolitain, soit ALM, ALS et LLA).

Lors d'un travail de libre expression mené en assemblée se sont dégagées les idées ci-après :



L'HUMANISME DANS NOTRE TERRITOIRE / LA PLACE DE CHACUN DANS LE TERRITOIRE

Comment accompagner chaque individu dans son parcours de vie avec notre territoire, pour que chaque génération y ait sa place ?

Quelle place donner aux jeunes sur le territoire ? Comment accompagner et transmettre ? Qu'est ce qui relève de la responsabilité individuelle et/ou de la collective ?

Comment favoriser la cohésion sociale de tous les publics, en sécurisant l'espace public, en incluant la place des jeunes et leur insertion dans l'emploi, les personnes isolées et handicapées ?

Que faire pour mieux vivre ensemble entre différentes générations/différentes cultures/ différentes réalités sociales dans la diversité et la réalité des territoires ?

L'humanisme du territoire avec la place de chacun en protégeant la biodiversité pour tous.

Comment favoriser la cohésion sociale, intégrer les habitants les plus en difficulté lors de l'émergence de crises que ce soit climatique, sanitaire, migratoire ou même personnelle ?

2 - DÉFINITION

de la problématique

Vue l'étendue du sujet, la commission s'est attachée à définir en deux phrases l'objet de ses travaux :

« Que faire pour mieux vivre ensemble entre différentes générations, différentes cultures, différentes réalités sociales dans la diversité et la réalité des territoires urbains, périurbains, ruraux ? »

« Comment favoriser la cohésion sociale de tous les publics, en sécurisant l'espace public, en incluant la place des jeunes et leur insertion dans l'emploi, les personnes isolées et handicapées ? »

3-LES ENJEUX

identifiés

A la lumière des atouts et des freins au vivre ensemble tels que définis lors d'une première réunion, trois enjeux prioritaires ont été identifiés comme suit et par ordre de priorité :

1 SUSCITER, FÉDÉRER ET DIFFUSER LE LIEN COLLECTIF

Le **lien collectif** est primordial et c'est lui qui assure le bien vivre ensemble tout en permettant de limiter les conflits qui sont souvent liés à une méconnaissance des uns et des autres, méconnaissance générationnelle, culturelle ou autre. Si le lien social n'est pas suffisamment fort cela amène à l'isolement.

Pourtant, notre territoire riche de la diversité de ses habitants est également bien pourvu d'associations, d'instances de participation collective locales, d'ateliers en milieu scolaire, universitaire, etc.

Comment identifier l'ensemble de ces structures existantes, institutionnelles ou non, pérennes ou fonctionnant sur un projet particulier ? Comment tirer parti de ce tissu associatif, le fédérer et l'amener à contribuer à renforcer le lien pour aboutir à un mieux vivre ensemble et à valoriser l'implication citoyenne ?





2 DIVERSITÉ ET MIXITÉ DE L'HABITAT, SOURCE D'ÉQUILIBRE ET D'HARMONIE DU TERRITOIRE

La **diversité et la mixité de l'habitat** apparaît clairement comme un enjeu majeur pour créer l'équilibre et l'harmonie du territoire.

La **diversité des modes d'habitation**, ainsi qu'une évolution du prix de l'immobilier amènent à discriminer des populations de certains quartiers, voire même à nuire à la sécurité, alors que bien mise en œuvre elle peut favoriser une meilleure écoute et une meilleure entente entre les habitants. Ce sont des enjeux majeurs pour le vivre ensemble

3 ÉQUILIBRER L'ACCÈS À L'OFFRE SOCIALE, NUMÉRIQUE, TRANSPORT, SPORTIVE, CULTURELLE, ETC. DANS LES TROIS PARTIES DU TERRITOIRE

Notre territoire réunit **une ville centre** très équipée et des **zones plus éloignées** et moins pourvues en lieux de vie, lieux de rencontre ou d'activités sociales. Certes nous avons des centres sociaux, sportifs ou culturels sur tout le territoire mais ont-ils tous les mêmes moyens ? A commencer par la connexion numérique, l'accès aux transports publics et leur accessibilité.

4- LA MÉTHODE *de travail*

La commission a organisé ses travaux suivant deux axes :

1er axe : établissement d'un diagnostic et d'un état des lieux des territoires du Pôle métropolitain afin d'identifier les points forts, les atouts mais aussi les points faibles, handicaps et freins des différents territoires.



Ce diagnostic a été réalisé par les étudiants en Master 1 Gestion des Territoires et Développement Local de l'Université d'Angers (avec l'aide de leurs enseignants E. Bioteau et M.Pires-Negrao) qui ont analysé les données existantes pour mieux analyser la nature et la dynamique du peuplement du territoire, des mobilités et des services.

Une analyse plus qualitative a été menée : que disent les gens du territoire ? Ou que ne disent-ils pas ? Et pourquoi ? Cette analyse a été menée par une revue de la presse, des bulletins municipaux, ou toute autre forme d'expression, et également par des interviews d'acteurs du territoire qui ont été amenés à dire comment on réussit, ou pas, à faire vivre ce que déclarent les habitants.



2ème axe : la commission est allée à la rencontre des acteurs du territoire pour étudier ce qui est fait, ce qui semble fonctionner et ce qui est plus difficile dans l'atteinte du vivre ensemble.





Partie 1

PORTRAIT DE TERRITOIRE

...

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS

PORTRAIT DE TERRITOIRE



390 000
habitants

3 intercom-
munalités

65 communes

1 pôle
centre

11+
polarités

Aux échelles nationale et régionale, le Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) se situe dans un couloir de croissance démographique et économique principalement animé par la métropole de Nantes

Angers, tout en ne disposant pas du statut de métropole, exerce néanmoins des fonctions métropolitaines grâce à ses équipements et infrastructures (CHU, Universités, instances judiciaires entre autres). La ville accueille 40% de la population du PMLA

Les variations de population entre communes sont assez fortes et les valeurs les plus positives traduisent les ondes successives de périurbanisation. Celles-ci gagnent en intensité au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre et en fonction des routes, permettant ainsi de trouver plus facilement et à moins cher du foncier à bâtir

La répartition par âge met en lumière le rôle attractif du centre du pôle. Les moins de 30 ans représentent 40 % de la population d'ALM alors qu'ils forment un peu plus d'un tiers de la population de Loire Layon Aubance



Forte hausse entre 2011 & 2016 avec la création de

12 200 nouveaux logements



et une augmentation d'environ

12 750 habitants



Le pôle central fournit l'essentiel de l'emploi, ce qui aboutit à d'importantes migrations alternantes entre la ville-centre et ses zones proches et les communes péri-urbaines à fonction résidentielle dominante

Le secteur industriel représente près d'1/3 des emplois sur Angers Loire Métropole (32,4%)



L'emploi est dominé par le secteur tertiaire, notamment sur Angers Loire Métropole

L'emploi agricole est plus visible dans les deux autres intercommunalités, principalement sur Loire Layon Aubance (14 %) grâce à des cultures à forte valeur marchande

Il en résulte une société diversifiée tant par les types et qualifications d'emploi que par les écarts entre revenus

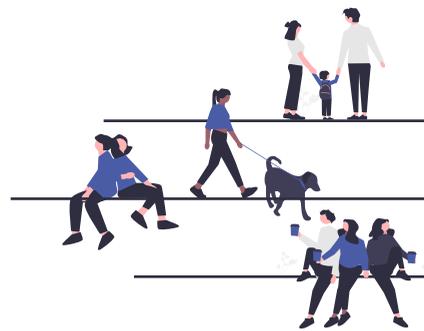
Il convient d'y ajouter une dimension multiculturelle croissante. La part des habitants nés dans un autre département que le Maine-et-Loire s'accroît régulièrement, ainsi que celle des nés à l'étranger, de 6 à 10 % à Angers, dans les dix dernières années

Centre angevin, pourtour de ce centre et espaces bordiers constituent donc **les trois principaux types de territoires** où s'expriment **les différenciations et les dynamiques** majeures du PMLA.

Partie 2

LA CONSTRUCTION DU VIVRE ENSEMBLE

...



Le vivre ensemble est un objectif d'amélioration de la qualité de vie des habitants d'un territoire pouvant être atteint par :

- ▶ le développement de la connaissance et l'interconnaissance des autres
- ▶ l'acceptation des différences, de la diversité et de l'exercice des libertés
- ▶ le renforcement des échanges bienveillants, du partage des espaces et des temps du lien social, de la coopération et de l'entraide

5 éléments sont importants



La **méconnaissance** des autres et les a priori (ex. : les gens du voyage, les migrants...) ne sont **pas facilitateurs**.

Il faut veiller à créer **les conditions préalables au bien-être personnel**, dans un cadre respectueux de l'environnement et de la santé publique, pour que chaque individu puisse vivre mieux, voire mieux vivre ensemble avec les autres.

La commission a rencontré les acteurs de projets très divers qui ont été, sont ou seront mis en œuvre pour faciliter le vivre ensemble sur l'ensemble du territoire.

Belle Beille, les Hauts-de-Saint-Aubin, la Quantinière, les Rives de l'Authion, l'Association d'Animation et d'Initiatives Citoyenne Loire Authion (AICLA), le centre social des Coteaux du Layon... en discutant avec celles et ceux qui agissent dans ces lieux du territoire qui ne cesse d'évoluer on réalise qu'il existe un « chemin » pour aller du territoire au vivre ensemble.

Toutes les expériences étudiées partagent des étapes, des difficultés et des succès communs.

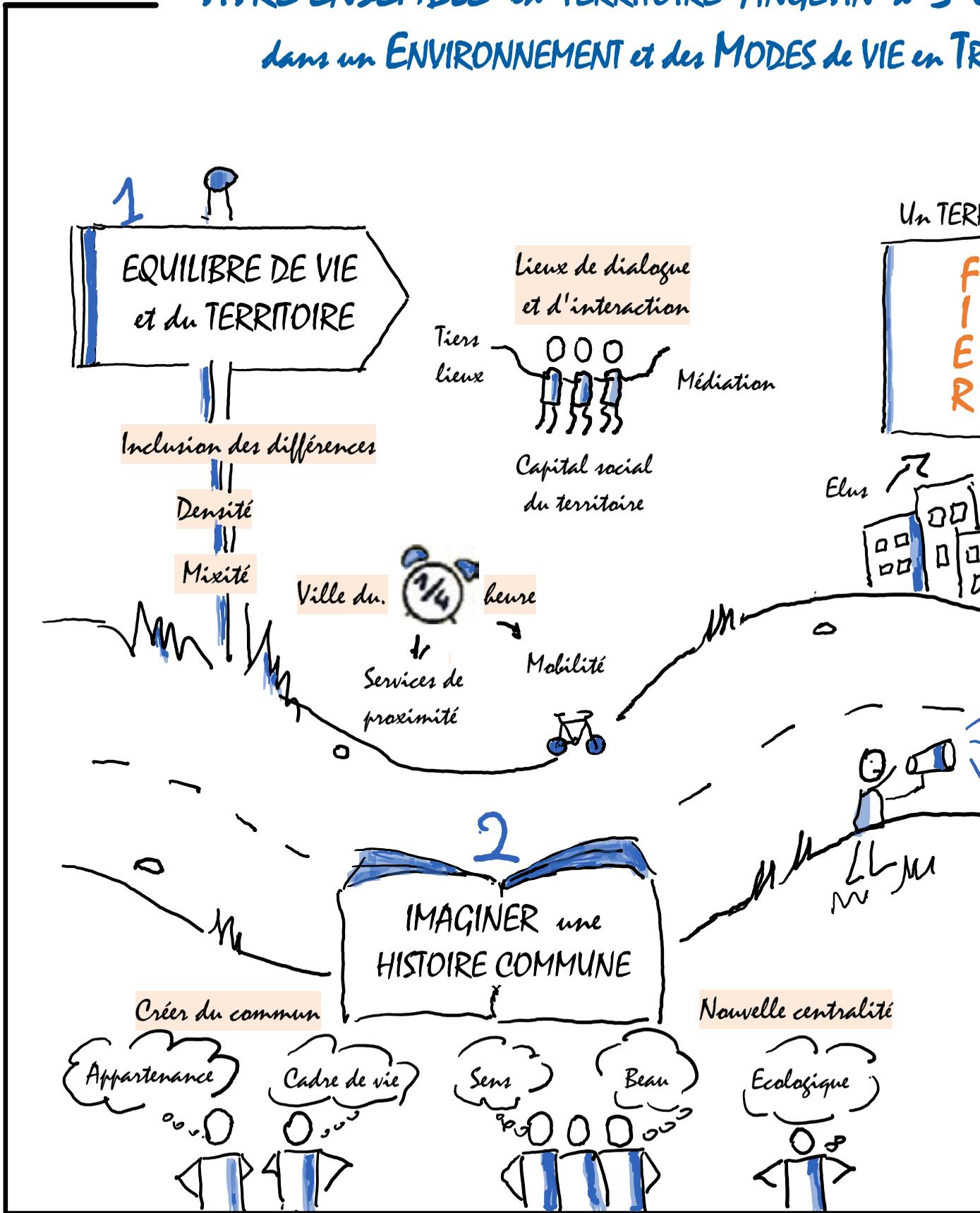
Un regard principalement bibliographique sur des situations similaires dans d'autres régions de France et dans des pays limitrophes a montré de fortes analogies et peut devenir une source de solutions pour le territoire métropolitain.

Partons à la découverte de ce chemin.....▶



VIVRE ENSEMBLE en TERRITOIRE ANGEVIN à 50 km/h

dans un ENVIRONNEMENT et des MODES de VIE en TR



GENERATIONS

TRANSITION



OÙ SE CONTRUIT LE VIVRE ENSEMBLE ?

CENTRES SOCIAUX

Les **centres socio-culturels** sont des structures de proximité qui créent et nourrissent le lien social.

Ils sont des lieux de ressource identifiés et des acteurs du lien social, qui accompagnent les initiatives d'habitants et d'associations. Ils permettent à chacun de trouver sa place dans la société et d'exercer sa citoyenneté (petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, familles, seniors).

Par leurs modes d'intervention et d'animation, ils recherchent plus de transversalité en lien social, en échanges d'interconnaissances générationnelles et culturelles pour investir l'espace public avec des animations hors les murs tout en ayant une attention particulière vers les plus fragiles. Les propositions sont variées, multi-générationnelles et au plus près des souhaits des habitants et de leur engagement citoyen.

- L'**investissement d'habitants** qui sont acteurs de cohésion, aidés de professionnels salariés qui soutiennent les bénévoles dans leurs projets, est valorisé. Les actions qui associent les associations locales (sport, culture...) permettent d'entretenir la fibre bénévole.
- Beaucoup de choses se font avec une volonté de facilitation et de création d'une vie locale. Une participation financière modérée des usagers donne une valeur à l'action.

TIERS-LIEUX

Un **tiers-lieu**, espace entre domicile et travail est avant tout une fabrique de liens, un lieu de rencontres, de partages et d'expérimentations.

Dans le quartier de Belle Beille à Angers (cf. *annexe*), en rénovation et en mutation, un tiers-lieu dédié à l'économie solidaire, soutenu par l'Inter-Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire en Anjou (IRESA) et Angers Loire Développement (ALDEV), est en cours de création.

Dans le secteur de Villeneuve à Grenoble, « La Machinerie » est un tiers-lieu qui a, en plus d'une conciergerie, d'un café, d'une boutique, d'un espace atelier, un Fab lab (laboratoire de fabrication) qui est un espace ouvert au public où des outils et machines sont mis à disposition des utilisateurs. Cet espace de rencontre ouvert et d'apprentissage par le faire, favorise l'échange de savoir-faire et les initiatives locales des habitants et acteurs du quartier (bricolage, réparation, fait maison, réemploi, numérique, etc.).

L'idée vient de la régie de quartier de Grenoble (cf. *annexe*) dont le projet associatif la pousse à créer et co-construire avec ses usagers des services adaptés aux besoins locaux, en réinventant ses missions et ses liens au quartier. Le territoire angevin met en œuvre le même genre de dispositif (Le 122, Fabrik Café, etc.)

ASSOCIATIONS

« Les rives de l'Authion » aux Ponts de Cé (cf. *annexe*), initiative citoyenne, est l'association des habitants de trois quartiers voisins : La Guillebotte, Les Roncières et Les Maisons rouges.

Elle a pour objet d'animer, de créer et de renouveler du lien entre tous les habitants de ce secteur l'organisation de manifestations, du prêt de matériel, d'échanges d'information de toute nature tout en restant ouverte aux autres associations de la commune.

© Le 122



CAPITAL SOCIAL DU TERRITOIRE

Si le tissu associatif enregistre un vieillissement depuis plusieurs années, on constate également un **renouvellement des publics**.

L'importance de la présence des associations d'habitants, de parents d'élèves assure une forte proximité, des relations de voisinage comme dans les maisons de quartier, les centres sociaux, etc, ... ce qui débouche sur une **mixité sociale**.

LIEUX DE DIALOGUES ABOUTIS & COMMUNAUTÉS D' ACTIONS

- Le bon fonctionnement de la vie sociale d'un quartier, d'un village nécessite un **cadrage public**, local, pour éviter d'avoir à vivre une société éclatée et organisée par l'entre-soi.
- Des **lieux de rencontres définis et variés** (écoles, parcs, salles de sport, espaces dédiés) sont indispensables pour créer des zones privilégiées bien référencées.



ÉCOLES

- L'école maternelle, ainsi que l'école primaire sont le carrefour journalier de la mixité.



VIVRE ENSEMBLE

UNE AFFAIRE DE TOUS...



PAR LA MÉDIATION

Une initiative qui fait « société » à Louvain, ville « restauratrice » en Belgique, offre à ses citoyens la chance de s'impliquer dans des processus de prises de décisions critiques. (cf. annexe).

Qu'est ce qu'une ville « restauratrice » ?

Transformer les conflits en opportunités a été le postulat posé par les élus. Là où les gens vivent ensemble, des conflits surgissent. Dans une ville « restauratrice », ils deviennent des occasions d'apprendre quelque chose sur soi, sur l'autre et sur la société.

Dans ce cadre, la ville soutient et stimule toutes sortes de pratiques restauratrices, dans la société, dans les quartiers, dans les écoles, dans les entreprises, dans la ville...Comment et avec qui ?

A Louvain, la ville promeut de nouvelles méthodes d'intervention sur les différends collectifs qui préservent le tissu social et facilite le bien vivre ensemble. L'important est la résilience et la capacité des citoyens et des communautés locales pour faire face aux problèmes et trouver des solutions.

Elle fait appel à la « **médiation citoyenne** » pour traiter ces conflits qui interviennent dans la ville.

Louvain dispose du réseau « Leuven Restorative City », groupe d'organisations, qui expérimente de nouvelles manières de gestion de conflits de nouvelles formes de participation citoyenne et de prises de décision.

Tout citoyen, acteur de sa ville ayant à gérer un conflit ou à parvenir à une prise de décision plus inclusive peut contacter ce réseau.



PAR L'IMPLICATION CITOYENNE

L'ambition doit être de créer les conditions préalables au bien-être personnel pour que chaque habitant puisse vivre mieux avec les autres basé sur des principes de coopération et une gestion participative.

Mais les acteurs de cohésion se heurtent aussi à la difficulté à faire déplacer les habitants (et encore plus depuis le Covid).

La solidarité d'un quartier, d'un village favorise l'interconnaissance à travers d'initiatives telles que :



Les apéros de quartier ou d'immeuble :



Le Système d'Échanges Local (SEL) : une association où les membres mettent certains biens, connaissances ou savoir-faire au service des autres;



Le Jardin d'échanges Universel (JEU) : une monnaie comptable autogérée qui ne relève d'aucune autorité autre que celle des JEUeurs ce qui permet un véritable échange consistant à donner une chose et à en recevoir une autre en contrepartie.



Mais comment faire venir les habitants sur ces idées ?

Dans plusieurs villes de France on assiste au retour des « **crieurs de rue** ». C'est le cas dans le Lauragais, à Auvers-sur-Oise, à Grenoble, à Bazas ou à la Croix Rousse, quartier de Lyon. Sur ce dernier exemple, les messages à publier sont glissés dans des boîtes mises à disposition chez les commerçants, puis le dimanche matin le crieur les met en valeur sur la place publique après avoir fait un tri. Ces messages vont de l'annonce classique jusqu'à des proclamations plus personnelles.

PAR UNE DENSITÉ SUFFISANTE

Pour faire vivre l'activité économique de proximité, faire venir des artisans au cœur des quartiers et mettre en place des modes de déplacements doux (transport en commun, pistes réservées aux vélos et trottinettes...), il est nécessaire d'atteindre un seuil de population pour obtenir une densité urbaine suffisante. La Quantinière et les Hauts-de-Saint-Aubin en sont des exemples.

Le rôle de l'habitat

Dans un quartier en rénovation et en construction comme Les-Hauts-de-Saint-Aubin, dès le départ il y a eu une volonté d'implanter çà et là des logements sociaux sur les 3 ZAC et de les confier à plusieurs bailleurs, chaque bailleur ayant sa propre approche contribuant ainsi à développer la mixité des habitants.

Le tissu associatif

La mixité et la connaissance des autres sont également encouragées par l'ouverture de structures existantes aux habitants du quartier.



LE RÔLE DE LA CULTURE ET DU SPORT

- ▶ Créer des équipements qui favorisent la rencontre des cultures.
- ▶ Associer culture et sports dans l'élaboration des projets.

Il est important de penser "cultures" au pluriel avec la mise en place de projets allant vers différents publics du quartier pour obtenir un mélange des populations dans des endroits communs.

Le fait de se réunir et de se croiser dans un même lieu quand on vient d'origine différente contribue à créer le « vivre ensemble ». Ex quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin : organisation de spectacles auxquels ont participé des gens du voyage.



© CCALS



© CCALS

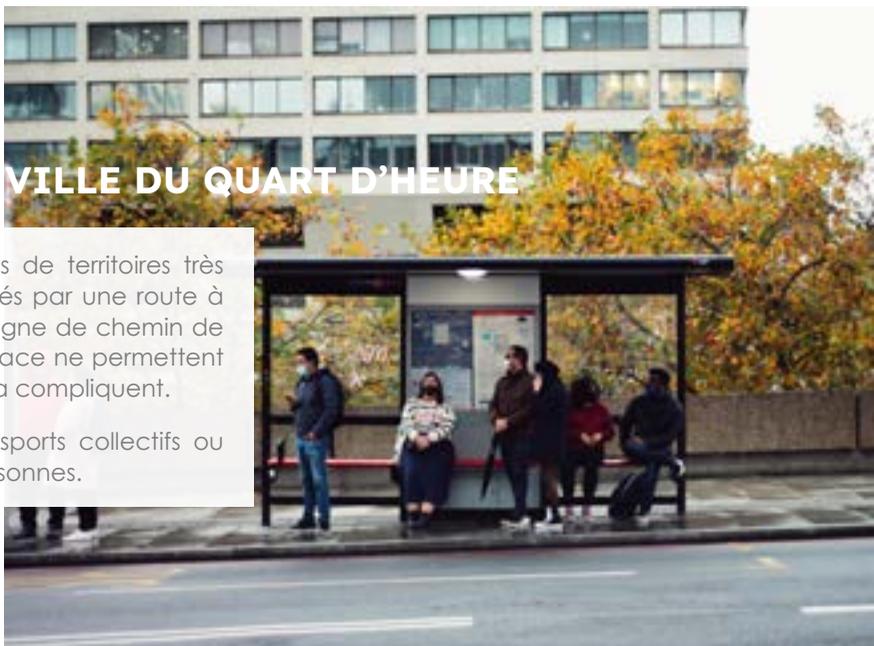


POUR ABOUTIR A LA VILLE DU QUART D'HEURE

MOBILITÉ

Certaines coupures de territoires très étendus ou traversés par une route à fort trafic ou une ligne de chemin de fer morcelant l'espace ne permettent pas la mobilité de tous ou du moins la compliquent.

L'absence ou l'insuffisance de transports collectifs ou solidaires bloque de nombreuses personnes.



SERVICES DE PROXIMITÉ

Les services de proximité sont indispensables au vivre ensemble. Ils permettent :

- ▶ de proposer et de regrouper une offre de services à destination des particuliers et professionnels sur un quartier, afin d'améliorer leur quotidien et leur pouvoir d'achat.
- ▶ de développer une activité économique support d'insertion professionnelle dans une démarche écologique et/ou sociale.



BOOSTÉE PAR LE NUMÉRIQUE

échanges, le troc, de proposer des services, de promouvoir l'entraide, de faire connaître des professionnels du quartier, de contacter plus de monde pour une animation, une manifestation, une invitation.

Les informations des associations, des mairies, des centres sociaux sont accessibles à tous via leur site web. Lors de la crise sanitaire, le numérique a permis de rester en contact via les outils de visio-conférence. Dans le cadre d'un territoire sans grande mobilité, il permet d'avoir accès aux services publics tout en gagnant du temps « écologiquement ».



Partie 3

LES PROPOSITIONS

...

- Le diagnostic « Portrait de territoire » a permis de mettre en exergue les fortes variations de
- population entre communes du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers aboutissant à
- des ondes successives de périurbanisation. La raison de ces mouvements des populations
- est bien souvent la recherche de foncier à bâtir moins cher et plus facile à trouver. Cette
- recherche s'exerce également au sein de la ville centre avec ses nouveaux quartiers ou
- quartiers rénovés ainsi qu'avec les communes périphériques.
-
- Mais l'accès au foncier ne peut pas « faire » à lui seul un mieux vivre ensemble. Il y a nécessité
- **de créer et construire une histoire commune.**



CRÉER DE NOUVELLES CENTRALITÉS

Les nouveaux centres de population, qu'ils soient créés ex nihilo ou qu'ils soient issus d'anciens villages ou quartiers qui ont vu arriver de nouveaux habitants ne doivent pas être des lieux dortoirs conservant la ville centre comme noyau des activités sociales, culturelles, scolaires, commerciales et d'emploi. Bien au contraire la nouvelle communauté s'attachera à développer sur place l'ensemble de ces fonctions.

Il conviendrait de mettre un accent particulier sur **les équipements et activités culturelles et sportives** car la culture et le sport jouent un rôle essentiel dans le vivre ensemble. Elle représente le socle commun qui repose sur les individus et leur permet de partager des valeurs, des normes et des modes de vie communs. La culture et le sport peuvent ainsi favoriser l'intégration et la cohésion sociale en permettant aux personnes de mieux se comprendre et de respecter les différences culturelles.

Il est nécessaire de **pouvoir vivre pleinement sur son nouveau centre de vie**. Le développement d'écoles, d'équipements associatifs et sportifs, l'accès aux services publics, les commerces, est impératif et on ne peut se contenter de transports publics vers d'autres centres pour y pallier. Ce sont des lieux de vie qui font se rencontrer les populations initiant ainsi le contact social et la connaissance de l'autre (la banque n'est pas forcément un lieu de convivialité, mais comment expliquer que le Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin n'ait aucune succursale de banque et aucun distributeur de billet alors que la place Bichon située à 1 Km de là regroupe 5 agences bancaires et autant de distributeurs). Tout quartier, toute commune ne jouera son rôle de centre que s'il est pourvu **des services essentiels à la vie quotidienne**.





CRÉER DU COMMUN

Ce prérequis étant atteint, les populations vont pouvoir s'atteler à **créer du commun**. A ce titre l'exemple de la Quantinière est très parlant : les parents d'élèves des 3 écoles primaires ont pris en main l'animation du quartier avec des retombées allant bien au-delà des enfants des écoles. Les Tiers-lieux et lieux de médiation développés dans la partie précédente de ce rapport pourront s'épanouir. La population pourra alors réinventer les lieux collectifs, donner du sens à la vie en commun et surtout se l'approprier.

On arrivera ainsi à créer du commun et à développer **un sentiment d'appartenance**, élément clé du vivre ensemble car il favorise la coopération, l'acceptation des différences et la tolérance. En encourageant les individus à se sentir partie prenante d'une communauté, nous améliorons les relations interpersonnelles et créons un environnement de vie harmonieux et respectueux pour tous.

Cela peut se traduire par une participation accrue à des initiatives communautaires, des activités sociales, culturelles ou sportives, ainsi que par une implication dans des projets de bénévolat ou de développement local. Cette implication active contribue à compléter les liens sociaux et à favoriser une plus grande collaboration et un plus grand partage entre les membres de la communauté.

Les exemples cités dans la première partie du rapport que ce soit dans notre territoire ou à l'étranger illustrent ce mouvement. Les regroupements de communes, nombreux dans notre territoire, doivent aller au-delà de la découpe administrative. L'appartenance à une nouvelle entité n'a encore bien souvent pas de réalité « affective ». Le sujet a été amplement discuté au moment de la fusion des communes, mais comment faire, par exemple, pour développer un sentiment d'appartenance à la commune de Brissac Loire Aubance, ville de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et partie du Pôle métropolitain Loire Angers, quand on est de Saint-Rémy-la-Varenne ?





CRÉER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET DURABLE

Le sentiment de fierté et d'appartenance sera également facilité en veillant à la **qualité du cadre de vie**. Comme cela nous a été dit à plusieurs reprises, tout le monde a droit à du beau. Le bâti, les équipements publics, les réceptacles des déchets et poubelles, tout doit être aménagé et construit avec un souci d'harmonie et de qualité esthétique quelle que soit la nature du quartier (social, résidentiel, collectif ou individuel), cela permet de créer un environnement sain et agréable pour tous les individus d'une communauté. Lorsque les gens ont accès à des conditions de vie sûres, propres et saines, ils sont plus susceptibles de se sentir heureux et épanouis, ce qui a des effets positifs sur leur comportement envers les autres.

En outre, la qualité de vie contribue à la **cohésion sociale** en favorisant l'inclusion et la participation active de tous les membres de la communauté. Cela est accompli en offrant des espaces publics attrayants et accessibles pour les loisirs et les activités sociales, ainsi que des services publics de qualité tels que l'éducation, la santé et les transports. Une meilleure qualité de vie encourage la participation civique et politique en offrant des opportunités pour les citoyens de s'impliquer dans la prise de décision et la gouvernance de leur communauté.

En accord avec la demande croissante des populations, une attention particulière doit être donnée aux **aspects environnementaux**. Une trouée verte, des parcs et jardins, une forêt urbaine sont autant d'aménagements qui contribuent au bien être, et ce bien être favorise le vivre ensemble.

Le développement du vivre ensemble pour imaginer une histoire commune est un processus continu qui nécessite **une action collective** afin de créer un environnement inclusif, respectueux et valorisant pour tous. Il en appelle à l'engagement de tous les membres de la communauté. Il est important de travailler ensemble pour promouvoir la tolérance, la diversité, la communication interculturelle, l'inclusion et l'équité pour tous.

POINTS de vigilance



L'accélération des évolutions économiques et technologiques entraînée par les processus de métropolisation et de recomposition des sociétés sur nos territoires nous conduit à mettre en lumière des points de vigilance pour améliorer et réguler le vivre ensemble.

Il s'agit d'abord d'être attentif aux **mutations démographiques et sociales**, principalement l'afflux de jeunes en formation, les transformations culturelles et sociales issues des nouveaux types d'emplois, le vieillissement, les arrivées et insertions de nouveaux habitants qu'ils viennent d'autres parties de France et du monde et pour tous, l'accès aux univers numériques.

Nous sommes parties prenantes d'une transition globale dans laquelle l'accompagnement bienveillant, éclairé et solidaire est essentiel. D'où la déclinaison de ces « vigilances » à la suite, décrites séparément pour une meilleure compréhension de la lecture mais qui sont néanmoins toutes en interactions.

STUDENTIFICATION

Ce terme d'origine nord-américaine exprime les effets territoriaux et sociaux de la croissance des effectifs étudiants. En l'occurrence, l'évolution dans l'aire angevine pourrait être un cas d'école. En 1982, elle comptait 15 000 étudiants répartis principalement sur deux pôles, Belle-Beille et le quartier péricentral autour de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO). Aujourd'hui le nombre d'étudiants est évalué à 43 000, soit une augmentation de près de 300 % alors que l'agglomération a cru d'environ 30 %.

Ils sont répartis sur 4 pôles dans la ville d'Angers avec une diffusion partielle des centres de formation dans des communes voisines : les Ponts-de-Cé, Trélazé, Saint-Barthélémy. Ce processus lié à la demande sociale en éducation de haut niveau passe par la multiplication de l'offre de diplômes et d'institutions dans l'espace métropolitain. Les résultats sont a priori bénéfiques pour les habitants : augmentation des consommations économiques notamment commerciales, diversification de l'offre marchande et culturelle, rajeunissement marqué du peuplement, autant d'éléments qui traduisent l'attractivité de l'agglomération.

Néanmoins apparaissent des **points de vigilance** au regard de nos perspectives. Ils concernent principalement la saturation de l'offre de logements, ainsi que le constat d'une arythmie croissante de la vie sociale :

► La concentration résidentielle d'étudiants sur quelques quartiers, Belle-Beille et surtout dans et autour du centre historique, génère la raréfaction de l'offre de logements pour les ménages modestes de jeunes actifs, une augmentation spiralaire des loyers et aussi des difficultés périodiques pour l'accès aux mobilités pour les résidents permanents.

► L'arythmie sociale se traduit principalement pour le centre-ville par la contribution à l'augmentation des prix des consommations (vêtements, spectacles, produits alimentaires) et par une vie nocturne estimée trop bruyante et perturbatrice pour les résidents plus âgés, notamment en fin de semaine. La perception du bruit est accentuée par la topographie d'Angers, à savoir les effets de canyon liés à l'étroitesse des rues et aussi les résonances découlant de la mise en scène de la Maine, désormais ouverte sur la ville.

Ce sont autant de points qui n'ont pas été anticipés pendant la croissance des fonctions universitaires et qui doivent être stabilisés pour une meilleure cohésion sociale.



La gentrification, dans son acception nord-américaine, consiste à transformer des quartiers socialement défavorisés en encourageant l'implantation de personnes qui présentent un niveau de revenus supérieur.

Le concept vise également à **favoriser la mixité sociale** dans le but de redynamiser l'économie locale. Ceci permet d'améliorer l'attractivité des lieux et de veiller à une meilleure qualité de vie. Le phénomène de gentrification implique une transformation du paysage urbain, qui passe par un renouvellement des populations. En parallèle de la réhabilitation du parc immobilier, les modes de vie et de consommation évoluent sensiblement. Les conséquences de la gentrification se manifestent aussi par une augmentation du coût de la vie et de la valeur immobilière.

Qu'en est-il pour l'aire urbaine angevine ? Et à quel type de vigilances pourrait-elle nous amener ?

A Angers et autour, comme dans la plupart des villes françaises en croissance démographique, on observe le plus souvent :

- ▶ Dans les centres-villes, une mobilité résidentielle plus forte avec une augmentation de la part des catégories « cadres supérieurs » et des professions intermédiaires.
- ▶ En parallèle, un étalement périurbain caractérisé par une « moyennisation » plus ample qu'en centre-ville avec plus d'employés et d'ouvriers.
- ▶ Dans les quartiers populaires (c'est-à-dire avec une proportion importante d'habitat social, au-delà de 30 % de la moyenne urbaine nationale) et fréquemment en lien avec des opérations de renouvellement urbain, on assiste

à des modifications du peuplement. Celles-ci se font au bénéfice de ménages plus jeunes et travaillant dans les services et les administrations.

Ces processus sont observés notamment à Belle-Beille, Monplaisir, la Roseraie et dans les nouveaux quartiers des Hauts-de-Saint-Aubin et de la Quantinière à Trélazé.

S'agit-il de gentrification ? La réponse pour ces quartiers est nuancée. Il y a bien renouvellement partiel du parc immobilier, changement du genre de vie avec apparition de commerces de gamme plus élevée et développement d'associations centrées sur l'environnement et le patrimoine comme Adult Trélazé ou la création de tiers-lieux. Il est néanmoins délicat d'identifier ces changements à ceux intenses et massifs enregistrés pour des quartiers centraux de Paris ou de Nantes. Les ménages concernés sont en majorité « moyens » selon les analyses de l'Agence d'Urbanisme de la Région d'Angers (AURA) (*Portrait des quartiers d'Angers*). On peut supposer qu'il s'agit de cadres et de professions intermédiaires dotés de plus de diplômes et bénéficiant de l'aubaine de la déprolétarianisation partielle des quartiers d'habitat social. D'ailleurs ce qui se lit au travers des indicateurs, ce sont plus des « enclaves de moyennisation » qui se constituent qu'une vague de gentrification. Le seul quartier anciennement populaire qui peut être actuellement qualifié de gentrifié à Angers est celui de la Doutré en rive droite de la Maine.

Il est également possible de penser que cette moyennisation est seulement la première étape d'une gentrification appelée à s'accroître en lien avec la métropolisation et surtout avec les difficultés d'acheter de l'immobilier dans le centre. **D'où la nécessité pour le vivre ensemble d'une attention particulière à porter sur le logement et sur les mouvements de population pour éviter les « entre-soi ».**

ÉVOLUTION DES POPULATIONS ET RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL

Si le contexte démographique d'ensemble du territoire est plutôt favorable avec des soldes naturels positifs – y compris à Angers – et des soldes migratoires excédentaires, par exemple dans les plus anciennes banlieues comme Trélazé, trois observations méritent attention :



La place des jeunes

Dans plusieurs quartiers et quelques communes périurbaines, nos interlocuteurs ont évoqué des « incivilités » attribuées à des jeunes désœuvrés. Citons par exemple des attroupements en bas des immeubles collectifs (Roseraie, Monplaisir), des « rodéos » bruyants de motos, des points d'achat de stupéfiants aux portes des lycées, près de la place du Ralliement et même des incendies de voitures.

Ces faits existent ici comme dans d'autres villes. Néanmoins ils semblent moins répandus et surtout moins intenses que dans des villes plus peuplées.



Répondre aux besoins résidentiels spécifiques des population âgées

Les proportions de personnes âgées hébergées sont à peu près identiques dans les territoires de même taille. A ces proportions répond une offre variée de modes spécifiques de logements. Cette dernière est issue d'une politique centrée sur la priorité accordée au maintien à domicile et s'accompagne en parallèle du développement d'initiatives innovantes. Prenons comme exemples le site César Geoffray ou bien encore le projet Odissea destiné aux personnes

souffrant de la maladie d'Alzheimer et à leurs aidants et dont l'implantation est prévue dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin. Cependant si l'offre d'équipements et de services répond par sa présence et sa diversité aux besoins d'ensemble, elle est également saturée. Il faudrait alors lever certains freins comme les défaillances d'information et des mobilités encore insuffisamment fluides pour améliorer les parcours résidentiels des plus âgés.

Une attention particulière doit être portée à la relation entre handicap et accessibilité territoriale ; en effet la perte progressive d'autonomie d'une partie des seniors se traduit par des formes parfois lourdes de handicaps.



L'accessibilité

Qu'il s'agisse des milieux urbains ou des territoires moins denses et à part quelques enclaves bien dotées dans le centre d'Angers, l'accès et la mobilité demeurent souvent difficiles pour les personnes à mobilité réduite. On peut citer des trottoirs insuffisamment calibrés et des rues étroites, des pentes sans rampes comme dans le centre historique, l'absence de signaux sonores pour les déficients visuels qui complique les traversées de rues. Un traitement plus systématique des handicaps en vue de l'accessibilité serait nécessaire.



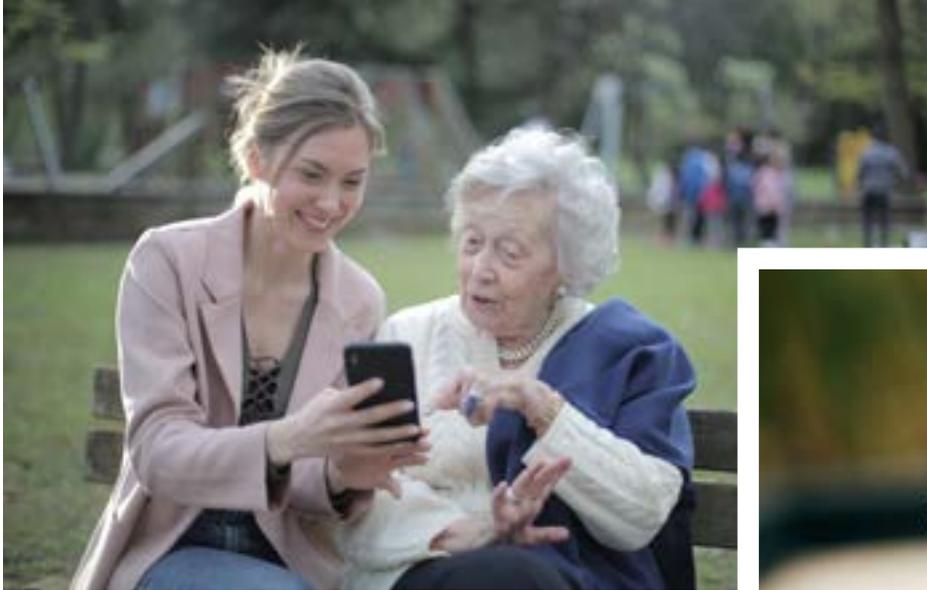
POPULATION ET DIVERSITÉ CULTURELLE

Le territoire est également et de plus en plus impliqué dans les mouvements migratoires internationaux. La population née à l'étranger est demeurée longtemps marginale – 6 % au début des années 2000 – et constituée de personnes originaires d'Europe méridionale et du Maghreb. Elle est actuellement en croissance rapide, évaluée à plus de 10 %, donc proche de la moyenne nationale et plus diverse dans les origines géographiques. Les foyers de départ sont désormais pour la majorité situés en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Asie. Les étudiants et les demandeurs d'asile représentent des contingents importants quoique difficilement évaluables.

Les « nés à l'étranger » participent également à la dynamique de l'économie de services dans des secteurs « en tension » comme la restauration en salle, l'extension des plateformes de restauration à domicile, le bâtiment, les services aux personnes, de façon déclarée ou non.

Il nous paraît donc important au vu de ces notations de veiller **au respect des diversités culturelles dans le territoire**. Rien ne serait pire que de les nier au nom d'une intégration artificielle ou à l'inverse d'entretenir par le logement une ségrégation aboutissant à un « entre soi » communautarisant. Dans l'état actuel du diagnostic, il n'y a pas de « ghetto » communautaire dédié à un groupe ou un autre, en revanche il existe une tendance à la concentration des différentes diversités dans les quartiers d'habitat social comme à la Roseraie, au Grand Bellevue à Trélazé, à Belle-Beille.

Les associations doivent être partenaires, avec les collectivités locales, des politiques de mixité sociale et de valorisation culturelle. On peut penser par exemple sur ce dernier point à des fêtes traditionnelles (Nouvel An chinois, Aïd) se déroulant en centre-ville.



VERS UNE TROISIÈME FRACTURE NUMÉRIQUE

Il n'y a pas de vivre ensemble dans une société profondément inégalitaire, c'est un enjeu de justice sociale.

Dans son rapport de propositions de 2016 « **Pour connecter les habitants aux ambitions numériques du Pôle métropolitain Loire Angers** », le Conseil de développement avait déjà souligné les impacts sur la vie sociale de la fracture numérique. Une fracture numérique¹, génératrice d'inégalités, d'isolement et de repli sur soi, d'exclusion et de désinformation.

Le rapport mettait a contrario en exergue l'effet accélérateur de rencontres, de liens sociaux, de solidarité, de connaissance, d'éducation, de confort et de mieux-être générés par le numérique, favorable au vivre ensemble.

Les territoires ont depuis intégré la lutte contre la fracture numérique dans la conduite de leurs politiques. Les actions sont mises en œuvre sur les deux niveaux de fracture numérique existants : l'accès aux infrastructures numériques et l'usage des outils numériques permettant de lutter contre l'illectronisme².

Mais désormais, une fracture plus sournoise est en train d'apparaître car elle touche une grande majorité de la population sans une réelle prise de conscience de sa part. À l'origine de cette fracture ; le « big data » (les grandes masses de données) accompagné des algorithmes qui traitent ces données. Ces derniers permettent à une intelligence artificielle de transformer les données en actions, en prise de décisions parfois à la place de l'utilisateur. Cette fracture de troisième niveau est celle de

l'Intelligence Artificielle (IA). Elle se caractérise par une méconnaissance du fonctionnement des algorithmes utilisés et de l'écosystème qui l'entourne.

Cette IA pilote de nombreux services en ligne. Elle suggère, voire influence fortement, la décision du consommateur. Alors qu'en même temps, elle a un effet bénéfique puisqu'elle permet d'accéder plus facilement aux services essentiels. Vivre ensemble est un objectif qui se réalise mieux si on encourage l'envie de susciter la rencontre, de favoriser l'émergence de liens, de s'ouvrir sur d'autres univers... L'IA, avec les plateformes prédictives, favorise l'atteinte de cet objectif. Encore faut-il veiller au respect de la vie privée ! Si ces algorithmes rendent des services évidents et contribuent au vivre ensemble, ils peuvent aussi être à l'origine d'une profonde fracture numérique entre ceux qui par la maîtrise de leur fonctionnement sont informés et ceux qui l'utilisent indirectement : les consommateurs et plus largement les citoyens.

Dans cette société de l'information élargie aux interactions croissantes entre l'homme et la machine où l'homme apprend de la machine et réciproquement, où les deux parties homme/machine s'influencent mutuellement, où la donnée peut même faire loi, il sera essentiel d'intégrer cette nouvelle fracture numérique dans l'action publique territoriale. Il s'agira sans doute d'informer, de sensibiliser davantage les habitants et de les former.

¹ La fracture numérique décrit les inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur impact

² L'illectronisme, ou illettrisme électronique, désigne d'une part l'incapacité à manier les outils informatiques et digitaux ; d'autre part l'incapacité à comprendre, sélectionner, vérifier les contenus

Conclusion

DU VIVRE ENSEMBLE AU
FAIRE ENSEMBLE

...

UN TERRITOIRE

fier

La problématique du « Vivre ensemble dans notre territoire à cinq générations dans un environnement et avec des modes de vie en transition » nous a amené à identifier trois points primordiaux :

▶ Le premier prérequis est de **viser un équilibre de vie et du territoire**, équilibre qui une fois acquis permet d'imaginer une histoire commune.

▶ Cette construction, par nature complexe puisqu'elle est celle d'hommes et de femmes d'origines et de cultures diverses ne pourra se faire qu'en étant très **vigilant** comme cela vient d'être expliqué.

▶ Elle ne sera aboutie que si tous les acteurs, qu'ils soient élus ou habitants, **s'approprient** ce projet en assurant **quatre rôles majeurs** qui doivent devenir la marque de fabrique de notre territoire :

F

Un rôle de **Facilitateur** consistant en une participation effective des habitants qui deviendront de vrais acteurs du territoire en proposant et mettant en place des initiatives, en participant aux échanges de proximité avec les autres ainsi qu'avec les élus, élus qui seront en écoute active de la population mais aussi force de proposition.

Le travail d'animation réalisé par les parents d'élèves des 2 écoles de la Quantinière, l'exemple de l'Association des Rives de l'Authion, mais aussi tous les exemples qu'on retrouvera dans les annexes de ce rapport montrent amplement à quel point l'apport de tous, pour peu qu'il soit facilité, contribue au vivre ensemble.



I

Un rôle d'**Initiateur et Incitateur**. Si, comme on vient de le voir, tout est fait pour être à l'écoute et faciliter les initiatives, celles-ci ne peuvent que s'accroître et se multiplier.

C'est l'exemple de La Machinerie de Grenoble qui :

▶ Propose et regroupe une offre de services à destination des particuliers et professionnels sur le quartier, afin d'améliorer leur quotidien et leur pouvoir d'achat,

▶ Développe une activité économique support d'insertion professionnelle et soutient les professionnels engagés dans des démarches écologiques et/ ou sociales.



E

Un rôle d'**Emancipateur**. On constate très clairement que toutes les initiatives qui sont mises en place peuvent, au fil des ans, perdre de leur force. Ceux et celles qui ont initié les projets s'essouffent, vieillissent ou tout simplement quittent le territoire. Pour que les projets durent il est nécessaire qu'ils s'émancipent en veillant à leur pérennité. Ils doivent pouvoir se prendre en main et ne pas dépendre d'autres pour perdurer. Et les élus doivent favoriser cette émancipation.

R

Un rôle de **Restaurateur**. Nous l'avons vu la vie n'est pas toujours calme et apaisée et des difficultés ponctuelles ou récurrentes peuvent nuire au vivre ensemble.

Transformer les conflits en opportunités a été le postulat posé par la ville de Louvain en Belgique. Dans une ville restauratrice, ces conflits deviennent des occasions d'apprendre quelque chose sur soi, sur l'autre et sur la société.

Dans ce cadre, la ville soutient et stimule toutes sortes de pratiques restauratrices, dans la société, dans les quartiers, dans les écoles, dans les entreprises, dans la ville. Elle porte les projets et initiatives qui renforcent la cohésion sociale, tels que « Stand up for your neighbourhood » (« soyez solidaire avec votre quartier »), qui permet aux habitants d'améliorer leur vie locale et leur quartier.



Si ces quatre rôles sont reconnus et mis en œuvre par tous, nous pourrons tous être FIERs non seulement de vivre ensemble mais surtout de **faire ensemble dans un territoire durable**.

En conclusion

L'étendue de cette auto-saisine était très ambitieuse et les participants à cette commission en ont vite réalisé l'ampleur. Il aurait été totalement illusoire de vouloir traiter l'ensemble des points relatifs au sujet du vivre ensemble et ce d'autant plus qu'il est évolutif.

La commission a un regret : sa composition fait que nous n'avons pas pu aborder toutes les spécificités de notre territoire. Nous avons majoritairement réalisé nos rencontres sur Angers Loire Métropole, un peu sur Loire Layon Aubance et malheureusement pas sur Anjou Loir et Sarthe. Il y a certainement d'autres sujets concernant plus particulièrement Loire Layon Aubance et Anjou Loir et Sarthe qui auraient mérité d'être approfondis. Mais l'esprit général de cette contribution s'applique également à ces deux Communautés de communes.

Au cours des discussions et des rencontres le sujet des gens du voyage est revenu à plusieurs reprises. Nous avons identifié des initiatives intéressantes comme par exemple sur les Hauts-de-Saint-Aubin (cf. annexe). La commission a estimé que ce sujet, fondamental dans l'approche du vivre ensemble, méritait un travail particulier et spécifique. Nous avons rencontré des élus et responsables en charge de ce dossier sur Angers Loire Métropole et Anjou Loir et Sarthe, et le Conseil de développement est à disposition des élus pour participer à la réflexion.



Composition de la commission

► Comité d'animation

Olympe AGBANGLO (Citoyen associé) ; Jean-Yves HOUDBINE (ADMR 49) ; Catherine MARIE (Citoyenne associée) ; Christian PIHET (Gérontopôle des Pays de la Loire) ; Martine SCOTTO DI VETTIMO (Profession Sport et Loisirs) ; Augustin THIEFFRY (Personne physique).

► Membres

Laurence BESSONNEAU (Chambre de Métier et de l'Artisanat) ; Jean-François CAILLAT (Personne Physique) ; Claude CHERRÉ (Office municipal des Sports Angers) ; Jacques DECREQUY (Personne physique) ; Priscille DELANOË (Fédération départementale Familles rurales) ; Christelle GASTÉ (C'est bio l'Anjou) ; Alain GASTINEAU (Office municipal des Sports Angers) ; Philippe-Didier GAUTHIER (Ecole supérieure d'Agriculture d'Angers) ; Alice GUEUDET (CFDT) ; Bélen JEANNE (Université Angevine du Temps Libre) ; Lucienne JUBEAU (Vivre ensemble) ; Christiane KRINE (Personne physique) ; Céline LAIGLE (INRAE) ; Christophe LESORT (Association des Urbanistes du Grand Ouest) ; Huguette MACÉ (Personne physique) ; Norma MEVEL PLA (Université Angevine du Temps Libre) ; Alexandre MOISSON (Fédération départementale Familles rurales) ; Laurent PINOTEAU (CPME 49) ; Pascale RICHARD (Mission Locale Angevine) ; Louis-Marie RIVIERE (Membre de droit).

► Citoyens associés

Jean-Jacques GUIBERT ; Marcel HUET ; Vic LAMY ; Michel PINEAU ; Jacques PLANTÉ.

► Appui technique

Sandrine CASTEL-BIDERRE (Coordinatrice du Conseil de développement) puis Thierry BOCLÉ (Coordinateur du Conseil de développement), Lucie CORLAY (Chargée de communication), Roxane NOYER (Assistante).

Rencontres, témoignages et visites

2021

23 novembre – Installation

2022

18 janvier – Définition du vivre ensemble et identification des enjeux

22 février – Rencontre avec Yoann HENDRYCKX, Développeur au pôle territorial des Hauts-de-Saint-Aubin / Doure / Saint-Jacques / Nazareth

28 février – Retour sur la rencontre avec Yoann HENDRYCKX

04 avril – Identification de cas concrets à analyser

27 avril – Portrait de territoire réalisé par les étudiants du Master Gestion des Territoires et Développement Local de l'Université d'Angers « Vivre ensemble à l'échelle des territoires du PMLA – analyses et dynamiques, pistes de réflexion » en présence des membres de la commission « Nouveaux modes d'habiter »

18 mai – Rencontre avec Idrissa M'BOUP, développeur territorial au pôle territorial Beille-Beille – Lac de Maine de la Ville d'Angers

- 23 mai** - Présentation de l'Association « Les Rives de l'Authion » aux Ponts de Cé
- 2 juin** – Rencontre avec l'IRESA en vue de la création d'un tiers-lieu à Belle-Beille
- 8 juin** - Rencontre Amanda TREVIN, Cheffe de Projet Aménagement à la Direction d'Aménagement du Territoire ALM, en charge du quartier Hauts de Saint Aubin – Capucins – Mayenne et des gens du Voyage
- 15 juin** – Intervention de Yoann HENDRYCKX
- 12 septembre** - organisation et rédaction de la contribution
- 26 septembre** - Visite du centre socioculturel des Coteaux du Layon avec Clément JONCHERAY directeur du Centre socioculturel
- 30 septembre** – Visite du centre social de Loire-Authion AICLA
- 06 octobre** – Participation au congrès international de toutes les médiations (Atelier : médiation citoyenne et vivre ensemble sur les territoires)
- 24 octobre** - organisation et rédaction de la contribution
- 13 décembre** - organisation et rédaction de la contribution

2023

- 23 janvier** - organisation et rédaction de la contribution
- 26 janvier** – Rencontre avec Olivier GATÉ, chargé de mission, à la Direction Associations citoyenneté et quartiers
- 9 février** - organisation et rédaction de la contribution
- 8 mars** – Visite du quartier de la Quantinière à Trélazé avec les membres de la commission « Nouveaux modes d'habiter »
- 20 mars** - organisation et rédaction de la contribution
- 20 avril** - organisation et rédaction de la contribution
- 15 mai** – Echange avec Francis GUTEAU élu de la Ville d'Angers en charge de la rénovation urbaine, de la vie des quartiers et de la vie associative, et élu communautaire ALM et finalisation de la rédaction de la contribution
- 19 juin** – Conférences « Faire avec » et réunion de clôture de la commission

LISTE DES ANNEXES

à retrouver en ligne

ANNEXE 1 - **DIAGNOSTIC. Les quartiers**

1. Belle-Beille : un quartier en mutation
2. Les Hauts-de Saint-Aubin
3. Les Ponts-de-Cé : « Les rives de l'Authion »
4. La Quantinière à Trélazé

ANNEXE 2 - **DIAGNOSTIC. Les centres sociaux et socio-culturels**

ANNEXE 3 - **DIAGNOSTIC. Le vivre ensemble ailleurs**

1. La Machinerie, fabrique de liens à Grenoble
2. Eco-quartier Vauban à Freiburg (Fribourg), Allemagne
3. Finlance, « La société de bien-être
4. Louvain, « Ville restauratrice » en Belgique

ANNEXE 4 - **DIAGNOSTIC. Le numérique**

Pour lire les annexes : conseil-dev-loire.angers.fr/publications/vivre-ensemble/



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

Mise en page :

Conseil de développement Loire Angers - septembre 2023

Crédits photos :

- p1,4,6,14 (sauf mention),15,16,18 (sauf mention),19,22,23,24,25,26,27,30,31 : Thierry Bonnet, Ville d'Angers/
Angers Loire Métropole

- p5, 15 (en bas),17,19 (en haut),21,28 : Pexels & Unsplash

- P3 : Conseil de développement Loire Angers

Images vectorielles et icônes :

Vecteezy.com et The Noun Project

Impression :

Imprimerie municipale, Ville d'Angers/Angers Loire Métropole - novembre 2023



83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02
02 41 05 51 81
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Retrouvez toutes nos publications sur
conseil-dev-loire.angers.fr

